

**DIRECTION GENERALE DU SERVICE EN VOL**

SNPNC / FO  
 Monsieur le secrétaire de section  
 Christophe PILLET  
 1, rue de la Haye  
 CS 18939 Tremblay en France  
 95732 Roissy CDG Cedex

UNSA PNC  
 Monsieur le secrétaire de section  
 Marc LAMURE  
 6, rue de la Haye  
 BP 10958 Tremblay en France  
 95733 Roissy CDG Cedex

**Lettre adressée en recommandé avec accusé de réception**

Roissy, le 14 septembre 2015

N. réf. : DG.IS 50/GB

Objet : Réponse à votre courrier daté du 08 septembre 2015

Messieurs,

Votre courrier daté du 08 septembre 2015 a attiré toute notre attention et nous souhaitons par la présente vous apporter notre réponse.

La lettre du 07 septembre 2015, que nous avons adressé à l'ensemble des organisations syndicales représentatives du PNC, fait état de notre demande d'engager la révision des chapitres B, F et G de l'Accord Collectif du PNC 2013 - 2016. Ce processus s'inscrit dans le calendrier de l'entreprise qui a pu être rappelé à l'occasion de la session extraordinaire du Comité Central d'Entreprise du 04 septembre 2015.

En effet, comme vous le savez, l'entreprise doit se prononcer début octobre 2015 sur les niveaux d'investissement et d'activité accessibles pour les années à venir, compte tenu de nos résultats économiques préoccupants sur de nombreuses lignes.

Si la mise en œuvre de mesures de productivité associée à une évolution des mécanismes de rémunération sont indispensables pour améliorer notre positionnement en termes de coûts, le calendrier et la progressivité de leur mise en application est un sujet qui peut être ouvert à discussions.

J.

Il reste pour autant prioritaire et urgent de définir notre niveau de coût en cible à court terme, au travers de la négociation et dans cette hypothèse via un ajustement progressif des effectifs sans départs contraints, afin que l'entreprise puisse se prononcer sur sa capacité à restaurer sa compétitivité.

Afin de nourrir les réflexions sur les axes envisageables, nous avons souhaité vous adresser au préalable un document qui avait pour objectif de synthétiser des pistes de travail déjà partagées.

Comme indiqué sur ce document, il s'agit de pistes de réflexion, qu'il nous faudra discuter ensemble, et nous serons bien entendu, dans le cadre de cette négociation, ouverts et attentifs à toutes les propositions qui seront formulées par les organisations syndicales présentes, nous permettant d'atteindre les objectifs recherchés.

En conséquence, la date d'une première réunion le 16 novembre 2015 n'est pas compatible avec le calendrier de décisions de l'entreprise. Nous souhaitons donc réaffirmer à travers ce courrier notre souhait d'engager un dialogue constructif et responsable avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives du PNC et vous confirmons maintenir notre invitation à une réunion de cadrage le mercredi 16 septembre 2015.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.



Anne RIGAIL  
Directrice générale adjointe  
du Service en vol